



PASS ASSO

Un coup de pouce pour mon asso !

En lien avec l'ensemble des intercommunalités bretonnes, la Région a lancé un nouveau dispositif d'aide aux associations les plus durement touchées par la crise sanitaire. Lorient Agglomération et ses 25 communes membres ont souhaité saisir cette opportunité pour apporter elles aussi leur soutien au réseau associatif local, fer de lance de nombreuses initiatives qui concourent à la vitalité du territoire. Le financement mixte par ces collectivités - Région Bretagne, Lorient Agglomération et communes membres de l'intercommunalité - a permis de dégager une enveloppe financière de près de 420 000 €, intégralement dédiée aux associations locales.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les associations :

- En activité au 1^{er} janvier 2019,
- Comprenant au maximum 9 salariés dans leurs effectifs,
- Dont l'activité concoure à la vitalité du territoire, en lien avec les domaines de compétences de l'agglomération et/ou de ses communes membres ;
- Dont le siège social est implanté sur le territoire de l'une des 25 communes membres de Lorient Agglomération* ;
- Pouvant justifier d'une situation financière fragilisée par la crise sanitaire (forte baisse des recettes d'exploitation par rapport à l'année 2019).

Comment mon association peut-elle en faire la demande ?

Le dossier de demande doit être déposé avant le 30 juin 2021 à la mairie de la commune où siège l'association. En plus du formulaire à remplir au verso de ce flyer, votre dossier doit comprendre :

- L'extrait de parution au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprises (JOAFE) où figure la date de création de l'association ;
- L'extrait du Registre National des Associations ou du répertoire Sirene concernant l'association ;
- L'extrait du compte de résultat 2019 et l'extrait du compte de résultat 2020, sur lesquels doit figurer l'intégralité des produits d'exploitation ;
- Le RIB de l'association.

La décision d'attribution de subvention sera prise par Lorient Agglomération, sur proposition de la commune où l'association est domiciliée et après examen par un comité composé d'élus de Lorient Agglomération et d'un élu de la Région Bretagne.

* Les 25 communes de Lorient Agglomération : Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gâvres, Gestel, Groix, Guidel, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Lanvaudan, Larmor-Plage, Locmiquélic, Lorient, Ploemeur, Plouay, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Quistinic et Riantec.

Formulaire à retourner avec mon dossier

Raison sociale de mon association :

Adresse :

Numéro RNA :

Numéro SIRENE :

Code APE :

Nombre d'employés :

Perte de produits d'exploitation* entre 2019 et 2020, le cas échéant : euros

* Produits d'exploitations *encaissés*, hors produits d'exploitation calculés.

Expliquer en quoi cette perte de produits d'exploitation est liée à la crise sanitaire :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Subventions et aides attribuées au cours des 8 derniers mois :

• De la part de l'Etat : oui non Montant : euros

• De la part de Lorient Agglomération : oui non Montant : euros

De la part d'une autre collectivité territoriale : si oui, laquelle ?

.....

Montant : euros

Demande de subventions ou d'aides en cours : oui non

Si oui, dans le cadre de quel dispositif ?

Pour quel montant ?

Une seule demande, au titre du Pass Asso, pourra être effectuée par chaque association.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations relayées ci-dessus.

Nom, prénom :

A : Le :

Signature

Un doute ? Une question ?

• Contact par mail : contact-pole-developpement@aglo-orient.fr

ou au téléphone au : 02 90 74 72 42